

de service afin d'offrir des heures d'ouverture plus commodes et de réduire les délais d'attente.

Nous réexaminerons, ministère par ministère, la réglementation existante, en commençant par Agriculture Canada, Transport Canada et Consommation et Corporations Canada. Les règlements devant être conservés devront être rejustifiés à la lumière des besoins publics. Le gouvernement demandera au Comité permanent des finances de participer à ce processus et de présenter son rapport d'ici le 30 septembre 1992.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un processus permanent de rationalisation des activités fédérales et d'amélioration du service au public. Le gouvernement accueillera favorablement toute suggestion constructive dans ce sens.

Maintien des progrès à moyen terme

Les mesures de ce budget amélioreront le bien-être économique et social des Canadiens. Elles sont mises en oeuvre dans le cadre d'un plan financier marqué du sceau des responsabilités et de la prudence. Les réaffectations nécessaires pour faire face aux nouvelles priorités ne compromettront pas l'effort de réduction du déficit.

Au cours des cinq prochaines années, les dépenses de programmes n'augmenteront que de 3 p. 100 par année en moyenne. Nos dépenses resteront dans le cadre des plafonds prévus dans la loi proposée sur le contrôle des dépenses.

Le déficit descendra à 27,5 milliards de dollars au cours du prochain exercice, avant de tomber à 22,5 milliards de dollars en 1993-1994 et de diminuer constamment par la suite.

Les besoins financiers seront éliminés en 1995-1996. Nous commencerons alors à réduire notre dette sur les marchés financiers, pour la première fois depuis 1969-1970.

À mesure que nous poursuivrons nos progrès sur les plans du déficit et de la dette, nous atteindrons un objectif essentiel pour le Canada: accroître notre capacité de diminuer davantage le fardeau fiscal et d'effectuer des investissements stratégiques dans le développement économique et social de notre pays et de notre population.

Nos progrès dans le rétablissement de cette marge de manoeuvre se mesureront par la diminution régulière de la proportion de chaque dollar de recettes fiscales consacrée à l'intérêt sur la dette publique. Cette proportion, qui était de plus de 35c. en 1990-1991, descendra à

environ 30c. en 1992-1993. D'ici le milieu de la décennie, elle tombera à environ 25c.

Pour tous les Canadiens, ce sont sans doute là de bonnes nouvelles. C'est un fardeau qui empêche le gouvernement de fournir des services qu'offre tout gouvernement central fort. Le renversement de cette tendance dont j'ai parlé aujourd'hui est de toute première importance pour le bien-être et l'intégrité financière du Canada.

Je dépose maintenant les documents budgétaires, y compris les avis de motion des voies et moyens. Les documents fournissent plus de détails sur les mesures proposées.

Conformément à une ordonnance de cette Chambre, je présenterai aujourd'hui un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1992-1993.

Je demande aussi que l'étude de ces motions soit portée à l'ordre du jour.

Conclusion

Nous avons conçu ce budget en écoutant le point de vue des Canadiens et en y donnant suite par des mesures déterminées.

Il ne se résume toutefois pas aux initiatives que j'ai annoncées et qui entreront en vigueur ce soir et au cours des prochains mois. Il s'agit de tracer la voie de l'avenir.

Cet avenir se révèle exigeant, complexe et loin d'être certain, mais il offre d'énormes possibilités au Canada.

Pour nous montrer à la hauteur de cet avenir, nous devons, nous autres Canadiens, mobiliser nos compétences, nos connaissances, notre initiative, nos ressources et notre force en jouant la carte du partenariat et de la coopération.

Au cours des consultations qui ont mené à l'élaboration de ce budget, j'ai trouvé mon inspiration dans le réalisme des Canadiens et leur volonté de contribuer à l'édification d'une économie plus forte et plus productive.

Notre contribution peut prendre bien des formes différentes—autant de formes qu'il existe de Canadiens.

Dans le budget de l'an dernier, le gouvernement avait instauré le Compte de service et de réduction de la dette. Ce compte, auquel sont versés les recettes de la TPS et le produit des privatisations, permet de s'assurer que ces fonds ne servent pas à financer de nouvelles initiatives de dépenses, mais qu'ils soient bel et bien consacrés au service de la dette et à son remboursement.